



OFFRE D'EMPLOI

L'administration régionale Kativik (ARK), un organisme supramunicipal qui exerce sa compétence sur le territoire situé au nord du 55^e parallèle, est actuellement à la recherche d'une personne motivée et dynamique qui souhaite entrer au service de l'ARK pour occuper le poste suivant :

COORDONNATEUR DE FORMATION (Poste à plein temps)

Relevant du directeur adjoint, Administration, et travaillant en étroite collaboration avec le coordonnateur, Processus de réglementation des transports, le coordonnateur de formation aura les responsabilités suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- Élaborer le matériel de formation, qui comprend le programme, les objectifs et les résultats d'apprentissage, les plans de cours, les guides de l'animateur et du participant, et d'autres documents pertinents, avec une équipe de coordonnateurs et les experts en la matière pour tous les employés du Service des transports ;
- Élaborer et dispenser une formation, quel que soit le format (p. ex., formation personnelle, en classe, en ligne, pratique, interne, externe, etc.) au personnel de bureau, aux opérateurs d'équipement et aux gens de métier.
- Préparer et mettre à jour les plans de formation, et documenter les dossiers de formation pour tous les employés du Service des transports ;
- Développer et maintenir de solides relations de travail avec les pairs, les experts en la matière et les professionnels du secteur de l'industrie ;
- Repérer les besoins et les lacunes relatives à la formation en examinant les exigences légales en matière de formation du personnel de l'aéroport et en examinant les incidents et accidents récurrents et majeurs signalés ;
- Collaborer avec une équipe de coordonnateurs pour s'assurer que tous les employés sont à jour en ce qui concerne leur formation initiale et récurrente ;
- Organiser des séances d'intégration et d'orientation et d'autres tâches connexes pour les nouveaux employés ;
- Évaluer les fournisseurs, élaborer des propositions et superviser les partenariats avec les principaux prestataires de services ;
- Coordonner la logistique relative à la formation des formateurs, des employés, des consultants ;
- Contribuer à l'élaboration de politiques et de procédures opérationnelles pour le Service ;
- Contribuer aux enquêtes et aux vérifications en lien à la formation ;
- Préparer et présenter des demandes de subventions pour la formation ;
- Superviser le suivi des budgets de formation ;
- Exécuter toute autre tâche demandée.

Exigences :

- Études postsecondaires dans un domaine connexe ; une combinaison d'études et d'expérience professionnelle sera également prise en considération ;
- Au moins un an d'expérience professionnelle pertinente, notamment dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et du développement ;
- Être à l'aise pour parler en public et faire preuve de capacité d'écoute ;
- Passion pour le développement, l'encadrement et le mentorat ;
- Capacité à gérer l'ambiguïté ;
- Démontrer de solides compétences en matière de planification et d'organisation ;
- Excellente connaissance pratique de Microsoft Office (Outlook, Word, PowerPoint, Excel), SCORM ou équivalent ;
- Connaissance pratique (écrite et orale) d'au moins deux (2) des langues suivantes : inuktitut, anglais et français ;

Ce poste exige de fréquents déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du Nunavik.

Lieu de travail : Nunavik
Salaire : Min. : 65 048 \$ par année — Max : 89 443 \$ par année
Autres avantages sociaux : Indemnité de vie chère : minimum de 8 500 \$ par année ;
Allocation alimentaire : minimum de 1 839 \$ par année ;
Allocation de voyages annuels : maximum de trois (3) par personne par année
REER : Cotisation patronale de 7 % ;
Assurance collective ;
Vacances : 30 jours par année ;
Jours fériés : 19 jours, dont 10 jours pendant les vacances de Noël.

Veuillez soumettre votre candidature avant 17 h le 23 juillet 2021 à :

Ressources humaines
Administration régionale Kativik
C.P. 9
Kuuujuaq (Québec) J0M 1C0
Télécopieur : 819-964-2975
Courriel : humanresources@krq.ca

L'ARK adhère au principe d'équité en matière d'emploi. Par conséquent et conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les conditions peuvent varier, afin de promouvoir l'embauche de candidats inuits.

L'ARK ne communiquera qu'avec les candidats retenus pour une entrevue.